



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Le 03 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Evelyne LEROY, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

William GUILLARD À Cécile GALHAUT, Christian LETEURTRE À Marie-Claude BEAUFILS, Josiane POINFOUX À Elisabeth BIDEAUX, Charles LENOIR À Patrick CALLAIS, Juan Carlos VEGAS À Monique COURSELLE, Rémy PONTY À Réjan SAUPIN,

Absent(s) :

Béatrice TASSERY

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - APUREMENT DU COMPTE 275 - CM/23/087

Dans le cadre de la synthèse de la qualité comptable du budget principal de la Ville du Trait, et en accord avec M.ANNE, responsable du service de gestion comptable de Maromme/Déville et Mme SUTRA, conseillère aux décideurs locaux du territoire Métropole Rouen, il est nécessaire de procéder à l'apurement du compte 275 – dépôts et cautionnements versés qui présente un solde débiteur de 457,35 € au 31 décembre 2022 lié à un cautionnement (TGI Rouen).

Il convient de le solder par une opération comptable donnant lieu aux écritures comptables suivantes :

- Débit au compte 65888 - autres charges de gestion courante pour 457,35 € par l'émission d'un mandat ordinaire
- Crédit au compte 275 - dépôts et cautionnements versés pour 457,35 € par l'émission d'un titre ordinaire

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les instructions budgétaires M14 et M57,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financières et marges de manœuvre du 22 juin 2023,

VU la synthèse de la qualité comptable du budget principal de la Ville.

DECIDE de procéder à l'apurement du compte 275 - dépôts et cautionnements versés du budget principal Ville par l'émission d'un mandat ordinaire au compte 65888 - autres charges de gestion courante et l'émission d'un titre ordinaire au compte 275 - dépôts et cautionnements versés pour un montant de 457,35 €.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 4 juillet 2023

Patrick CALLAIS,
MAIRE

